

Tableau des avis reçus sur l'adresse mail de la CDC MEDOC ATLANTIQUE

N°	Avis	Remise	Avis du CE	Réponse Maître d'ouvrage
1	<p>De : patrick.point01@free.fr <patrick.point01@free.fr> Envoyé : vendredi 30 avril 2021 12:02 À : enquete-publique@ccmedocatlantique.fr Objet : Poste de secours Carcans</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur, Dans le cadre de l'enquête publique prescrite du 6 avril au 6 mai 2021, je vous prie de trouver en attaché les observations de l'association agréée Vive la Forêt. Cordialement,</p> <p>Patrick POINT Président de l'association VIVE LA FORET Association de protection de la nature agréée pour le département de la Gironde Adresse postale : 2, place des Tilleuls 33000 Bordeaux Tél : 06 26 97 75 96 Courriel : vlf@vivelaforet.org patrick.point01@free.fr Site internet : http://www.vivelaforet.org</p>	<p>Avis transmis par mail sur le site de la CDC le 30/04/2021 avec un document de 3 pages de l'association «VIVE LA FORET » remis au CE <i>Le document, nommé« Courrier n° 1 », est produit en page2 du présent tableau</i></p>		
2				
3				

Document n° 1 joint à l'avis n°1:



VIVE LA FORET ASSOCIATION LOI 1901 N° 4/02099

Déclarée en préfecture le 30 août 1989. Parution J.O. le 04.10.89

AGREEE pour le département de la Gironde par ARRETE PREFECTORAL DU 22 DECEMBRE 1994

Siège social : Mairie de Lacanau

ADRESSE POSTALE : VLF – 2, place des Tilleuls 33000 Bordeaux

FAX 09.72.61.36.87. – site : <http://www.vivelaforet.org> Courriel : vlf@vivelaforet.org

ENQUETE PUBLIQUE - installation d'un Poste de Secours à l'océan du 6 avril au 6 mai 2021

Dossier consultable sur [Actualités - Médoc Atlantique \(ccmedocatlantique.fr\)](http://Actualités - Médoc Atlantique (ccmedocatlantique.fr))

Observations de l'association VIVE LA FORET

Observations transmises à : enquête-publique@ccmedocatlantique.fr

Vive la Forêt est une association de protection de l'environnement qui bénéficie de l'agrément départemental

Pour rappel, l'ancien poste de secours date de 2011 et a coûté 225 000€. Il avait été construit en dur à quelques mètres en arrière de l'ancienne cabane et à 10 m du bord de la dune. Cette « maison » de plus de 100m s'est retrouvée « *au bord du gouffre* » à la suite des tempêtes de 2013 : il ne restait déjà plus que 5 m de marge. (Article SO du 16/02/2013). Les choses ne peuvent que s'accroître, le trait de côte perdant chaque année au moins 2 m. Pour le « *défendre* », il faut chaque année remblayer en puisant sans compter dans le sable de la plage, solution bien peu écologique et gouffre sans fin. L'effet « *presqu'île* » est visible chaque année un peu plus.

Les leçons du passé ont-elles été tirées ? Il semble que non. Le projet présenté est loin d'être exemplaire : il est même **en contradiction avec les préconisations de GIP Littoral qui a planché sur cette thématique et produit un référentiel (Etude cofinancée par l'ONF, la Région et Aquitaine et le département de la Gironde.)**

1. Un projet non-conforme en espace littoral remarquable

- Selon l'article R. 121-5 du code de l'Urbanisme, sont autorisés dans les espaces remarquables ces aménagements à condition qu'ils soient *démontables, que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.*
 - De fait il n'est pas prévu de démonter chaque hiver le bâtiment, qui constitué de 9 modules présente une surface de l'ordre de 120 m². Cette superficie pour un bâtiment en haut de dune pose question. Le GIP dans son référentiel « poste de secours » mentionne que sur la côte aquitaine la moyenne des superficies des postes de secours est 53m² pour les postes fixes, 32 m² pour les postes mobiles (p 4 référentiel GIP).
 - Les modules sont recouverts de lambris PVC et dotés d'ouvertures PVC. L'étude du GIP souhaite « *le soutien à l'innovation et à la construction locale des filières pin maritime. Et permettre aux entreprises locales de se positionner* ». Le modèle préconisé par le GIP et l'ONF est en bois local et lambris bois. Dans le projet de Carcans, le matériau choisi, le PVC n'est pas écologique (issu du pétrole, pratiquement impossible à recycler, esthétique mal intégrée dans le paysage, dégagement



de particules nocives en présence de forte lumière du soleil). Comme le dit l'étude pré-citée, nous pensons que « *Le rapprochement avec les acteurs de la filière bois constitue un enjeu majeur aujourd'hui pour des collectivités qui de par leurs caractéristiques propres, portent les valeurs du développement durable au quotidien dans la mise en œuvre de leurs projets.* » Ajoutons qu'ici, la qualité architecturale évoquée par l'article R. 121-5 du code de l'Urbanisme ne trouve pas son compte.

2. Un projet sans lien avec les travaux du GIP Littoral

Le GIP littoral aquitain et l'ONF ont réalisé une pré-étude afin d'identifier les besoins en Aquitaine. Ce sont ainsi 30 postes de secours qui devaient être remplacés dans les 5 ans à venir. Ces postes sont majoritairement situés sur des plans plages dits nature, sur lesquels tous les aménagements sont systématiquement enlevés à la fin de la saison estivale.

Un référentiel technique a été élaboré¹. Il est mis à la disposition des collectivités locales dans le cadre de la fourniture, la mise en œuvre, la maintenance et le déplacement de postes de secours mobiles en bois à multi-usages, selon les prescriptions définies par le GIP Littoral Aquitain et ses partenaires.

Le référentiel vise à concevoir « un bâtiment innovant, fonctionnel et durable.

- Innovant par son double usage été / hiver mais également par la recherche de solutions constructives nouvelles ;
- fonctionnel car les surveillants exercent un métier difficile et qu'il faut leur apporter des conditions de travail optimales ;
- durable dans sa conception en privilégiant des matières premières et ressources locales : le bois et plus particulièrement le pin maritime.

Force est de constater que le projet de poste de secours à Carcans plage, ignore les propositions du référentiel qui n'est d'ailleurs à aucun moment évoqué.

On doit s'interroger sur ce qui peut pousser la commune de Carcans et la Communauté de Communes *Médoc Atlantique* à ignorer l'initiative de mutualisation proposée par le GIP Littoral.

3. Un projet sans étude d'alternatives

On aurait souhaité voir discuter une option de poste mobile avancé (sur la plateforme hélicoptère) et un poste fixe en retrait qui pourrait accueillir a minima zones de garage et stockage.

Conformes aux référentiel du GIP, plusieurs solutions sont envisageables, toutes accordant aux MNS confort et efficacité dans leur activité :

- poste avancé comportant 1 seul module vigie, accueil, infirmerie (17,1 m²), complété par deux modules en retrait (36,9 m²) + complément garage, stockage
- poste avancé avec 2 modules (36,9 m²) complété par un module en retrait (17,1 m²) + complément garage, stockage

¹ GIP Littoral 2014 Référentiel technique. *Poste de secours innovant en bois*, 60 p.



- Si cela est justifié, poste mobile constitué de 3 modules, pour une superficie de 56,7 m² complété en retrait par garage, stockage.
- Ces modules pourraient être retirés du haut de dune chaque hiver et s'inscrire dans une perspective multi-usages. Le poste arrière devrait être conçu pour accueillir stockage et garage. Si nécessaire, on pourrait y déployer un complément d'espace de vie renforçant le confort des MNS.
- En toute hypothèse, il conviendrait de rester en haut de dune dans une enveloppe inférieure à 50% de celle de l'actuel projet....

L'image satellite ci-dessous reprend cette formule et suggère 2 emplacements pour le poste arrière. Ces deux emplacements permettent de rejoindre rapidement par la piste cimentée le poste avancé. L'emplacement 2a est à 120 m du poste avancé, mais empiète sur la dune. L'emplacement 2b est un peu plus éloigné, sans que cela soit significatif. Il pourrait être implanté sur l'actuel parking.



L'impact sur la faune et la flore ont bien été pris en compte dans le dossier, d'ailleurs il s'agit d'une zone déjà fortement artificialisée,

Une réflexion sur un projet alternatif nous semble s'imposer. Cette réflexion devrait porter sur la localisation et sur une éco conception et une éco construction plus responsable. Un appui sur le référentiel du GIP Littoral ne serait pas hors de propos.

Pour Vive la Forêt,

Patrick POINT

Président de l'association Vive la Forêt



Courrier n° 2 joint à l'avis n° XXX (page XXX) :